

Fermeture précipitée d'un groupe Facebook de 10000 membres

Infiltrée dans un groupe Facebook de 10.000 membres dédié à des approches non reconnues pour "guérir" l'autisme, je suis entrée en contact par message privé avec plusieurs d'entre eux pour leur transmettre des informations complémentaires. Aborder ces sujets dans d'autres groupes n'a pas toujours été facile. J'ai été expulsée de trois d'entre eux et ailleurs, des fils de discussions ont parfois été supprimés ou verrouillés.

Ma démarche a été perçue comme une menace. La fondatrice du groupe, qui l'administrait avec une autre personne, a posté un message mensonger et diffamatoire, le 9 janvier 2018, pour me discréditer très gravement et me neutraliser durablement.



The screenshot shows a Facebook post from Isabelle Besnier-Pachot, Admin of the group "Troubles de Développement - Prises en charge éducatives et biomédicales". The post is an admin warning about a troll named Suzanne Ruhmann who is trying to discredit the group's approach. A redacted area is labeled "contenu diffamatoire".

Isabelle Besnier-Pachot Admin · 48 min

POST ADMIN : Ce post est pour avertir chacun de vous qu'il y a un troll parmi nous qui contacte les membres en mp pour essayer de discréditer l'approche Biomed.

Elle a déjà été virée du groupe et elle a pris un faux compte pour le réintégrer, contacter nos membres et espionner. Elle s'appelle Suzanne Ruhmann

contenu diffamatoire

On souligne que ses propos concernant le groupe sont particulièrement vicieux, hallucinants et déstabilisent les nouveaux membres qui sont arrivés ici en cherchant de l'aide pour leurs enfants. Elle vise surtout ces nouveaux membres.

Son fils est un ami des personnes qui font parti de l'entourage d'Isabelle. Nous demandons aux membres de nous contacter Isabelle Besnier-Pachot et d'envoyer des captures écrans si vous ou une personne de votre connaissance reçoit un message de la part de cette personne. Nous n'acceptons pas les conduites de ce genre

Nous sommes désolées d'aborder ce sujet malheureux, mais il nous semble qu'il est nécessaire d'avertir nos membres pour éviter toute confusion.

Merci et bonne journée à tous.

Mes tentatives de négociation n'ayant pas abouti, j'ai porté plainte pour diffamation, juste avant l'expiration du délai de 3 mois, mais sans recourir à un avocat. Pour le procureur, l'infraction était constituée, mais la plainte a quand même classée sans suite sur la base d'un délai dépassé. Il ne s'agissait pas du délai de prescription (post du 9 janvier – plainte le 5 avril), mais de traitement administratif, même si le délai de prescription de 3 mois n'était pas écoulé (9 janvier - 5 avril) mais un délai de traitement administratif... Au final, malgré ma plainte, le contenu litigieux était toujours en ligne le 17 juin 2018 et classée comme diffamation privée dont l'amende maximum est fixée à 38 euros.

AVIS DE CLASSEMENT À VICTIME

Vu l'article 6 al 1 du code de procédure pénale ;

Je vous informe qu'après examen de cette procédure, les poursuites pénales ne seront pas engagées au

que :
Les faits révélés ou dénoncés dans la procédure constituent bien une infraction mais le délai fixé par la loi pour les juger est dépassé.

vous pouvez contester cette décision de classement en adressant un courrier motivé et accompagné d'une copie du présent avis de classement au procureur général près la cour d'appel à l'adresse suivante :
d'Appel de Colmar 9 Avenue Raymond Poincaré CS 60073 68027 COLMAR CEDEX .

Vous avez également la possibilité de passer outre ma décision en poursuivant vous-même la procédure à travers :

DU PROCES PÉNAL :

La publi était toujours en ligne + de 5 mois après la publication initiale

en saisissant la juridiction compétente par voie de citation directe ;

Vous devez demander à un huissier de faire convoquer votre adversaire devant le tribunal. Si vous n'avez pas recours à l'assistance d'un avocat, c'est lui qui prendra contact avec l'huissier.

ou en demandant l'ouverture d'une information par le biais d'une constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction.

J'ai alors annoncé à l'auteur de la diffamation que j'allais ajouter des éléments à ma plainte, notamment les conversations hallucinantes qui avaient motivé mes messages privés. Il était question entre autres du "protocole Cutler" qui guérirait l'autisme dans 75% des cas mais aussi de médecins qu'on appelait "MagicDoc" ou "Chronidoc". 2 jours plus tard, ce groupe de 10.000 membres était introuvable, après avoir été vidé de ses membres, sauf les modérateurs, et un deuxième, plus restreint, est passé en mode secret. Un mois plus tard, lorsqu'Olivia Cattan et Estelle Verly ont publié une tribune sur les dérives des approches alternatives de l'autisme, j'étais cependant encore infiltrée dans un troisième groupe, *Biomed & Teds*, celui-ci exclusivement dédié à l'approche pseudoscientifique Chronimed. Une autre fausse rumeur a commencé ensuite à circuler à mon sujet, m'accusant à tort de dénoncer des parents à l'ASE, ce qui est complètement à l'opposé de ma démarche et de ma philosophie. Pour preuve, [cette conversation](#). Je suis sensibilisée à la question des signalements abusifs touchant certains parents d'autistes. Par ailleurs, les parents sont les premières victimes de ces dérives des faux remèdes de l'autisme. Mon objectif est d'entamer un débat sur les approches biomédicales de l'autisme (d'où le nom de mon blog) et d'apporter des informations sourcées. J'ai cependant fait toute une série de signalements aux autorités de santé, entre autres à l'Ordre des Médecins.